



THANN

CHEF-LIEU D'ARRONDISSEMENT

Parti au premier de gueules à la fasce d'argent, au second d'azur au sapin arraché d'or.

PLANCHE IX, 26

Après son érection au rang de ville par le comte Thibaut de Ferrette à la fin du XIII^e siècle, Thann usa d'un sceau où deux sapins évoquant le nom de la localité — *Tanne* signifie sapin — accostent les deux bars adossés des Ferrette. Le 15 février 1469, le duc Sigismond d'Autriche lui concéda un écu parti présentant au premier le blason de l'Autriche (*de gueules à la fasce d'argent*) et au second un sapin de sinople posé sur un champ d'argent. Ces armoiries furent utilisées sur le sceau et les monnaies de la ville. Le 4 juillet 1498, Maximilien 1^{er} d'Autriche, le futur empereur, modifia la bannière de la ville et aussi, de la manière suivante, les armoiries : sur la partie sénestre l'azur était substitué à l'argent et le sapin devenait d'or. C'est ainsi qu'elles furent enregistrées en 1697 dans l'*Armorial général* de Louis XIV et Thann leur est demeuré fidèle en dépit d'un brevet de l'empereur Guillaume II qui, le 16 mars 1896, lui restituait celles de 1469.

Thann qui apparaît en 1225 sous la dénomination "novum suburbium de Thanne" a appartenu aux comtes de Ferrette jusqu'en 1324, puis aux Habsbourg jusqu'à la paix de Westphalie, puis, de 1658 à la Révolution, aux ducs de Mazarin.

Thann est titulaire des croix de guerre de 1914-1918 avec palme (citation à l'ordre de l'Armée du 17 août 1919, J.O. du 18 août 1919, p. 8 857) et de 1939-1945 avec étoile d'argent (citation à l'ordre de la Division, décision n° 16 du 27 mai 1952).

SOURCES : Sceau utilisé en 1296 dans *Urkundenbuch Basel*, t. 3, p. 19, n° 206; diplômes de 1469 et 1498 conservés aux Archives de Thann, A A 15, édités et traduits dans Ch. WEYMANN, *Une ville d'Alsace du Moyen Âge, Thann, Légendes et histoire*, Paris-Strasbourg, 1924, p. 123-127; une concession d'armoiries de 1572 signalée dans *Inventaire sommaire des Archives municipales de Thann antérieures à 1790*, Colmar, 1940, p. 11, était en réalité une constitution de rente; ENGEL et LEHR, *Numismatique d'Alsace*, Paris, 1887, p. 234-236; *Arm. gén.*, p. 303, n° 121, *De gueules à une fasce d'argent, parti d'azur à un pin d'or*; rapport de H. PFANNENSCHMID sur les armoiries de Thann, de 1895, dans la documentation "armoiries" aux Archives départementales du Haut-Rhin et aux Archives municipales de Thann sous la cote D III, 10; renseignements fournis par J. BAUMANN, de Thann.

BIBLIOGRAPHIE : J. BAUMANN, *Les armoiries de Thann*, dans *Thann 1161-1961, Regards sur 8 siècles d'histoire locale*, Mulhouse, 1961, p. 59-62; du même *Histoire de Thann des origines à nos jours*, Thann, 1981, p. 49, 64, 241, 266 et 268.